NSW Health

Vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa)

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien offre gratuitement certains vaccins pour les adolescents dans le cadre du programme national de vaccination *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Que sont la diphtérie, le tétanos et la coqueluche ?

La diphtérie est une infection bactérienne qui se propage facilement et peut provoquer des problèmes respiratoires, des lésions cutanées ou une inflammation du muscle cardiaque ou des nerfs.

Le tétanos est une maladie dangereuse causée par une bactérie. Elle affecte les nerfs et peut provoquer des spasmes musculaires douloureux, la paralysie et d'autres complications comme la pneumonie ou des fractures (dues aux spasmes musculaires).

La coqueluche est une infection bactérienne qui provoque une forte toux et des difficultés respiratoires. Chez les bébés, elle peut mettre leur vie en danger. Chez les enfants plus âgés et les adultes, la toux peut durer des mois.

Q. Comment ces maladies se propagent-elles ?

La diphtérie se transmet par la toux, les éternuements ou le contact avec les sécrétions de la bouche, du nez ou de la peau d'une personne infectée.

Le tétanos est causé par des bactéries présentes dans le sol. Il pénètre dans l'organisme par des coupures, des égratignures ou des plaies contaminées par de la terre, de la poussière ou du fumier.

La coqueluche se propage par le biais de gouttelettes émises lors de toux ou d'éternuements. Une personne non traitée peut la transmettre jusqu'à trois semaines après le début de la toux.

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée à ces infections, son système immunitaire peut mieux les combattre, soit en empêchant la maladie de se développer, soit en la rendant moins grave.

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin ?

Le vaccin est très efficace pour prévenir la diphtérie et le tétanos et l'est à environ 80 % contre la coqueluche.

Q. De combien de doses mon enfant a-t-il besoin ?

Si votre enfant a reçu trois doses, il doit recevoir une dose de rappel du vaccin dTpa à l'âge de 12-13 ans pour rester protégé jusqu'au début de l'âge adulte.

Si votre enfant n'a jamais été vacciné contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, il devra recevoir trois doses de vaccin contre la diphtérie et le tétanos. Au moins une des doses du vaccin doit également protéger contre la coqueluche, avec un intervalle d'au moins 4 semaines entre les doses.

Q. Qui devrait recevoir ce vaccin ?

Tous les adolescents doivent recevoir une dose du vaccin dTpa pour les protéger contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Ce rappel est important pour maintenir une forte immunité après les premiers vaccins de l'enfance. Si votre enfant a déjà été vacciné contre la diphtérie et le tétanos, il peut encore recevoir le vaccin dTpa pour renforcer la protection contre la coqueluche.

Q. Qui ne doit pas se faire vacciner ?

Ne pas administrer le vaccin à toute personne qui :

- **a eu une réaction allergique sévère (anaphylaxie) à une dose précédente**
- **a eu une réaction allergique grave à un des ingrédients du vaccin.**

Q. Les femmes enceintes peuvent-elles être vaccinées ?

Oui. Les femmes enceintes doivent se faire vacciner entre la 20e et la 32e semaine de grossesse, ce qui permet de protéger le bébé au cours de ses premiers mois.

Si la personne n'est vaccinée à l'école ou dans un centre d'apprentissage intensif de l'anglais *(Intensive English Centre (IEC))*, elle devra ensuite se faire vacciner chez son médecin généraliste ou à la pharmacie. Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes.

Si une étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. On lui conseillera d'en parler à ses parents ou à son médecin et on lui donnera les coordonnées d'un service de soutien.

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

En Australie, les vaccins sont très sûrs. Ils doivent subir des contrôles de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également la sécurité des vaccins après leur utilisation.

Q. Que contient le vaccin ?

Le vaccin contient de petites quantités de :

- **hydroxyde d'aluminium et phosphate**
- **formaldéhyde**
- **polysorbate 80**
- **glycine.**

Il a également été exposé à des matières dérivées de bovins au cours de sa fabrication.

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin ?

Les effets secondaires légers sont fréquents et peuvent inclure :

- **rougeur, gonflement ou douleur à l'endroit où la piqûre a été faite**
- **fièvre.**

Les effets secondaires graves sont très rares.

Pour plus d'informations, consultez le site *Consumer Medicines Information (CMI)* à l'adresse suivante : health.nsw.gov.au/schoolvaccination. Si vous êtes préoccupé (e) par des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste.

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique très rare mais grave. Elle peut entraîner une perte de connaissance ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Les personnes qui administrent les vaccins sont formées à la gestion des cas d'anaphylaxie.

Q. Que se passe-t-il si une personne a réagi à un vaccin antérieur ?

Si la personne n'a pas eu de réaction allergique sévère immédiate à un vaccin antérieur, elle peut recevoir le vaccin dTpa en toute sécurité.

Q. Qui peut donner son consentement et ce consentement peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans et plus peuvent donner leur propre consentement en signant le formulaire de consentement.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en écrivant à l'école ou en l'appelant.

Q. Que se passe-t-il si j'attends que mon enfant soit plus âgé ?

Le vaccin dTpa n'est administré à l'école que si vous renvoyez le formulaire de consentement signé pendant que votre enfant est dans un centre d'apprentissage intensif de l'anglais ou en Year 7. Si vous attendez, vous devez organiser la vaccination avec votre médecin généraliste ou votre pharmacie.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné parce qu'il était malade ou absent ?

Si votre enfant n'a pas pu de se faire vacciner à l'école, prenez rendez-vous dès que possible pour le faire vacciner. Certaines écoles proposent des sessions de vaccination supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, l'école fournira une lettre à votre médecin généraliste ou à votre pharmacien pour vous permettre de faire vacciner votre enfant.

Q. Comment puis-je avoir accès à l'historique des vaccinations de mon enfant ?

L'historique des vaccinations de votre enfant sera ajouté au Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*.

Les parents peuvent demander l'historique des vaccinations de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent demander à avoir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **par le biais de votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus : servicesaustralia.gov.au/express-plus-mobile-apps**
- **en appelant la ligne de renseignements généraux AIR au 1800 653 809.**

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations contenues dans le formulaire de consentement sont privées et protégées par la loi. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations de NSW Health et liées à AIR afin de pouvoir être consultées sur MyGov.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant le service de santé publique local au 1300 066 055.**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa)

Octobre 2024 © NSW Health. SHPN (HP NSW) 240751-1.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

240751-2

Consentement à la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa)

NSW GOVERNMENT

French | Français

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

1. Coordonnées de l'étudiant(e)

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa).

Par la présente, je consens à ce que mon enfant, nommé ci-dessus, reçoive 3 doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa).

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Adresse du domicile (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Signature du parent/tuteur légal

X

Date / / 2 0

Sample

Carnet de vaccination dTpa

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

DOSE 1

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

DOSE 2

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

DOSE 3

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa) DOSE 1

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa) DOSE 2

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (dTpa) DOSE 3

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Sample

NSW Health

Vaccin contre l'hépatite B

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien rend certains vaccins gratuits dans le cadre du Programme national d'immunisation *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Qu'est-ce que l'hépatite B ?

L'hépatite B est un virus qui peut provoquer de la fièvre, une jaunisse et une sensation de malaise. Elle peut entraîner des lésions du foie (cirrhose) ou un cancer du foie. Certaines personnes peuvent ignorer qu'elles ont l'hépatite B et peuvent la transmettre à d'autres.

Q. Comment l'hépatite B se propage-t-elle ?

L'hépatite B se transmet par :

- **la naissance (d'une mère infectée à son bébé)**
- **le contact avec des plaies ouvertes**
- **les rapports sexuels non protégés**
- **les blessures par piqûre d'aiguille**
- **un tatouage ou piercing avec du matériel souillé**
- **le partage de seringues.**

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée à ces infections, son système immunitaire peut mieux les combattre, soit en empêchant la maladie de se développer, soit en la rendant moins grave.

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin contre l'hépatite B ?

Le vaccin contre l'hépatite B offre une forte protection contre le virus.

Q. Combien de doses sont nécessaires ?

- **Les enfants et les adolescents âgés de 10 à 19 ans ont besoin de trois doses pour enfants ou ;**
- **Les enfants et les adolescents âgés de 11 à 15 ans peuvent recevoir deux doses pour adultes, à moins qu'ils n'aient été vaccinés lorsqu'ils étaient bébés ou enfants.**

Q. Qui doit se faire vacciner ?

Tous les enfants et adolescents qui n'ont pas reçu la totalité du vaccin contre l'hépatite B devraient être vaccinés.

Q. Qui ne doit pas se faire vacciner ?

Ne pas administrer le vaccin à une personne qui :

- **a eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente ou à un des ingrédients du vaccin**
- **est enceinte.**

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

En Australie, les vaccins sont très sûrs. Ils doivent subir des contrôles de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également la sécurité des vaccins après leur utilisation.

Q. Que contient le vaccin contre l'hépatite B ?

Le vaccin contient :

- **de l'hydroxyde d'aluminium pour faciliter son effet**
- **des protéines de levure (présence possible)**
- **des matières d'origine bovine (présence possible).**

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin ?

Les effets secondaires sont généralement légers et peuvent inclure :

- **douleur, rougeur ou gonflement à l'endroit où la piqûre a été faite.**

Les effets secondaires graves sont très rares.

Pour plus d'informations, consultez le site *Consumer Medicines Information (CMI)* à l'adresse suivante : health.nsw.gov.au/schoolvaccination. Si vous vous inquiétez des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste.

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique très rare mais grave. Elle peut entraîner une perte de connaissance ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Les personnes qui administrent les vaccins sont formées à la gestion des cas d'anaphylaxie.

Q. Que se passe-t-il si je n'ai pas de carnet de vaccination ou si je ne me souviens pas que mon enfant a été vacciné ?

Votre enfant peut sans danger recevoir une autre dose du vaccin contre l'hépatite B.

Q. Les étudiantes enceintes peuvent-elles se faire vacciner ?

Non. Les étudiantes enceintes ne doivent pas se faire vacciner.

Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes. Si une étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. On lui conseillera d'en parler à ses parents ou à son médecin et on lui donnera les coordonnées d'un service de soutien.

Q. Qui peut donner son consentement et ce consentement peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans et plus peuvent donner leur propre consentement en signant le formulaire de consentement.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en écrivant à l'école ou en l'appelant.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné parce qu'il était malade ou absent ?

Si votre enfant n'a pas pu de se faire vacciner à l'école, prenez rendez-vous dès que possible pour le faire vacciner. Certaines écoles proposent des sessions de vaccination supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, l'école fournira une lettre à votre médecin généraliste ou à votre pharmacien pour vous permettre de faire vacciner votre enfant.

Q. Comment puis-je avoir accès à l'historique des vaccinations de mon enfant ?

L'historique des vaccinations de votre enfant sera ajouté au Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*.

Les parents peuvent demander l'historique des vaccinations de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent demander à avoir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **par le biais de votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus : servicesaustralia.gov.au/express-plus-mobile-apps**
- **en appelant la ligne de renseignements généraux AIR au 1800 653 809.**

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations contenues dans le formulaire de consentement sont privées et protégées par la loi. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations de NSW Health et liées à AIR afin de pouvoir être consultées sur MyGov.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant le service de santé publique local au 1300 066 055.**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre l'hépatite B, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

240753-2

Consentement à la vaccination contre l'hépatite B

NSW GOVERNMENT

French | Français

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

1. Coordonnées de l'étudiant(e)

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre l'hépatite B.

Par la présente, je donne mon accord pour que mon enfant, nommé (e) ci-dessus, reçoive 2 à 3 doses du vaccin contre l'hépatite B.

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Adresse du domicile (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Signature du parent/tuteur légal

X

Date / / 2 0

Sample

Hépatite B
Certificat de vaccination

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

DOSE 1

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

DOSE 2

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

DOSE 3

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Certificat de vaccination contre l'hépatite B — DOSE 1

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Certificat de vaccination contre l'hépatite B — DOSE 2

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Certificat de vaccination contre l'hépatite B — DOSE 3

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Sample

NSW Health

Vaccin contre le papillomavirus humain (PVH)

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien offre gratuitement certains vaccins pour les adolescents dans le cadre du programme national de vaccination *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Qu'est-ce que le PVH et comment se propage-t-il ?

Le PVH (papillomavirus humain) est un virus courant qui touche les hommes et les femmes. Il se transmet par contact génital lors de rapports sexuels avec une personne atteinte du virus. Le virus pénètre par de minuscules lésions dans la peau et ne se propage pas par le sang ou d'autres fluides corporels. Les préservatifs offrent une protection limitée car ils ne couvrent pas toute la peau des parties génitales.

Tous les types de PVH ne provoquent pas de symptômes. De nombreuses personnes atteintes du PVH ne le savent pas.

Certains types de PVH provoquent des verrues sur le corps, y compris sur les organes génitaux (vulve, vagin, col de l'utérus, pénis, scrotum, anus et périnée). Les verrues sont généralement indolores mais peuvent provoquer des démangeaisons ou une sensation d'inconfort. Ces types sont dits « à faible risque » parce qu'ils ne provoquent pas de cancer.

D'autres types de PVH, dits « à haut risque », peuvent entraîner la croissance de cellules anormales. Ces cellules peuvent se transformer en cancer si elles ne sont pas traitées.

Causes du PVH à haut risque :

- **presque tous les cancers du col de l'utérus**
- **90 % des cancers de l'anus**
- **78 % des cancers du vagin**
- **60 % des cancers de la gorge**
- **25 % des cancers de la vulve**
- **50 % des cancers du pénis.**

La vaccination des hommes permet de prévenir les cancers et les verrues chez les hommes et de protéger les femmes contre le cancer du col de l'utérus.

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée à ces infections, son système immunitaire peut mieux les combattre, soit en empêchant la maladie de se développer, soit en la rendant moins grave.

Q. Quel vaccin sera utilisé ?

Le vaccin contre le PVH protège contre 9 types de PVH : 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58.

Q. Combien de doses du vaccin contre le papillomavirus sont nécessaires ?

La recherche montre qu'une dose de vaccin contre le PVH offre la même protection que deux doses. Sur cette base, l'Australie utilise désormais un protocole à une dose.

Certains adolescents dont le système immunitaire est affaibli ont besoin de trois doses. Ils doivent recevoir la deuxième dose deux mois après la première, et la troisième dose quatre mois après la deuxième.

Les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont notamment celles qui souffrent de :

- **troubles du système immunitaire**
- **VIH**
- **cancer**
- **transplantations d'organes**
- **les maladies auto-immunes**
- **un traitement immunosuppresseur puissant (mais pas de problèmes de rate).**

Q. Que se passe-t-il si mon enfant a déjà reçu une dose ?

Si votre enfant a déjà reçu une dose, il n'a pas besoin d'une deuxième dose. Il est complètement vacciné.

Les femmes vaccinées auront toujours à se soumettre à un dépistage régulier du cancer du col de l'utérus (anciennement frottis). Le vaccin contre le PVH ne protège pas contre tous les types de papillomavirus. Il est recommandé aux femmes de plus de 25 ans

de passer un test de dépistage du cancer du col de l'utérus tous les cinq ans, même si elles sont vaccinées.

Q. Qui doit se faire vacciner contre le PVH ?

Tous les élèves de Year 7 ou les enfants de 12 ans et plus devraient recevoir une dose du vaccin contre le PVH.

Q. Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre le PVH ?

Le vaccin contre le PVH ne doit pas être administré aux personnes qui :

- **sont enceintes ou pensent l'être**
- **ont eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à un précédent vaccin anti-PVH ou à ses composants**
- **sont allergiques à la levure.**

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin contre le papillomavirus ?

Le vaccin contre le PVH protège contre les types de PVH à haut risque qui sont à l'origine de plus de 90 % des cancers du col de l'utérus chez les femmes. Il protège également contre d'autres types de PVH qui provoquent des cancers chez l'homme.

Des études montrent que le vaccin offre une protection de près de 100 %, même plus de 10 ans après la vaccination. Depuis le début du programme de vaccination, il y a eu :

- **50 % d'anomalies cervicales de haut niveau en moins dans les groupes d'âge vaccinés**
- **90 % de cas de verrues génitales en moins chez les jeunes de moins de 21 ans.**

Le cancer du col de l'utérus se développe sur une période de plus de 10 ans, de sorte qu'il faudra du temps pour que l'effet du vaccin sur les taux de cancer du col de l'utérus se manifeste pleinement. Le taux de cancer du col de l'utérus a déjà baissé de manière significative grâce au Programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus (lancé en 1991) et au Programme de vaccination contre le PVH (lancé en 2007).

Q. Que contient le vaccin contre le PVH ?

Le vaccin contre le PVH contient de la levure, un adjuvant à base d'aluminium, du chlorure de sodium, de la L-histidine, du polysorbate et du borate de sodium. Ces substances sont incluses en quantités infimes pour faciliter l'action du vaccin ou le préserver.

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

Les vaccins utilisés en Australie sont sûrs. Ils doivent subir des tests de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également la sécurité des vaccins après leur utilisation.

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin contre le papillomavirus ?

Les effets secondaires sont généralement légers, comme une douleur, un gonflement ou une rougeur à l'endroit où la piqûre a été faite. Ces effets disparaissent généralement en quelques jours. Les effets secondaires graves sont très rares.

Pour plus d'informations sur les effets secondaires, consultez le site *Consumer Medicines Information (CMI)* à l'adresse suivante : health.nsw.gov.au/schoolvaccination.

Si vous vous inquiétez des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste. Ils peuvent également signaler les effets secondaires à l'unité locale de santé publique.

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique grave qui peut entraîner une perte de conscience ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Elle est très rare après la vaccination. Les personnes qui administrent le vaccin sont formées pour traiter l'anaphylaxie si un cas se présente.

Q. Que se passe-t-il si j'attends que mon enfant soit plus âgé ?

La vaccination contre le PVH est plus efficace lorsqu'elle est administrée avant que l'enfant ne devienne sexuellement actif. Les vaccins ne peuvent être administrés à l'école que si vous renvoyez le formulaire de consentement signé pendant que votre enfant est encore à l'école. Si vous attendez, vous devrez prendre rendez-vous avec un médecin généraliste ou un pharmacien pour vous faire vacciner.

Q. Ma fille aura-t-elle encore besoin d'un dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Oui. Les femmes vaccinées auront toujours à se soumettre à un dépistage régulier du cancer du col de l'utérus (anciennement frottis). Le vaccin contre le PVH ne protège pas contre tous les types de PVH susceptibles de provoquer un cancer du col de l'utérus.

Il est recommandé aux femmes âgées de 25 ans et plus, qui ont été sexuellement actives, de subir un test de dépistage du cancer du col de l'utérus tous les cinq ans, même si elles sont vaccinées.

Q. Qui peut donner son consentement à la vaccination ? Peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans et plus peuvent donner leur propre consentement en remplissant et en signant le formulaire de consentement à l'endroit où il est indiqué « Parent/tuteur légal ».

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour ce faire, envoyez une note écrite à l'école ou appelez l'école pour l'en informer.

Q. Une étudiante enceinte doit-elle se faire vacciner contre le PVH ?

Non. Une élève enceinte ou qui pense l'être ne doit pas se faire vacciner.

Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes. Si l'étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. Il lui sera conseillé d'en parler à ses parents ou à son tuteur légal et de consulter un médecin. L'étudiante recevra également les coordonnées d'un service de soutien.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné en raison d'une maladie ou d'une absence ?

Si votre enfant n'a pas pu se faire vacciner contre le PVH à l'école, prenez rendez-vous pour une vaccination dès que possible. Certaines écoles proposent des sessions supplémentaires à cette fin. Sinon, contactez votre médecin généraliste ou votre pharmacien pour prendre rendez-vous.

Q. Comment puis-je obtenir un historique des vaccinations de mon enfant ?

L'historique des vaccinations de votre enfant sera ajouté au Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*.

Les parents peuvent demander à avoir une copie de l'historique des vaccinations (Immunisation History Statement) pour les enfants de moins de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent demander à avoir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **via votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus : servicesaustralia.gov.au/express-plus-medicare-mobile-app**
- **appelant la ligne de informations générales AIR au 1800 653 809.**

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations que vous fournissez dans le formulaire de consentement sont confidentielles en vertu des lois de l'État de Nouvelle-Galles du Sud et des lois nationales australiennes. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations du NSW Health et au Registre australien des vaccinations (AIR).

Pour les étudiantes, la signature du formulaire de consentement signifie également que vous acceptez de lier le relevé de vaccination de votre enfant au Registre du programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus à l'avenir.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant le service de santé publique local au 1300 066 055.**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant reçoive le vaccin contre le PVH, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Vaccin contre le papillomavirus humain (PVH)
Fiche d'information pour les parents

Octobre 2024 © NSW Health. SHPN (HP NSW) 240753-1.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination ?

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

240753-2

Sample

NSW GOVERNMENT

French | Français

Consentement à la vaccination contre le PVH

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

1. Coordonnées de l'étudiant(e)

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre le PVH.

Par la présente, je consens à ce que mon enfant, nommé ci-dessus, reçoive une dose unique de vaccin contre le PVH et j'accepte de divulguer les informations relatives à la santé de mon enfant en vue d'un lien futur avec le Registre du programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus.

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Adresse du domicile (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Signature du parent/tuteur légal

X

Date / / 2 0

Certificat de vaccination contre le PVH

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Parent/tuteur légal Certificat de vaccination contre le PVH

Certificat de vaccination contre le PVH

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Sample

NSW Health

Vaccination contre les méningocoques ACWY

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien rend certains vaccins gratuits dans le cadre du Programme national d'immunisation *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Qu'est-ce qu'une infection à méningocoques ?

L'infection à méningocoques est une infection rare mais grave. Elle provoque généralement une méningite (inflammation du cerveau et de la moelle épinière) et/ou une septicémie.

Les symptômes peuvent inclure :

- **fièvre soudaine**
- **maux de tête**
- **raideur du cou**
- **douleur articulaire**
- **éruption cutanée rouge-violet ou ecchymoses**
- **sensibilité aux lumières vives**
- **nausées et vomissements**

Jusqu'à 10 % des infections à méningocoques peuvent être mortelles, même avec un traitement antibiotique approprié. Les survivants peuvent souffrir de complications à long terme.

Q. Comment les infections à méningocoques se propagent-elles ?

Les méningocoques se transmettent d'une personne à l'autre par la salive du nez et de la gorge. Cela nécessite généralement un contact étroit et prolongé avec une personne porteuse de la bactérie qui est généralement en parfaite santé. Un exemple de « contact étroit et prolongé » est le fait de vivre sous le même toit ou de s'embrasser profondément. Les méningocoques ne se propagent pas facilement et ne vivent pas longtemps en dehors du corps.

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée à ces infections, son système immunitaire peut mieux les combattre, soit en empêchant la maladie de se développer, soit en la rendant moins grave.

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin contre les méningocoques ACWY ?

Une dose du vaccin contre les méningocoques ACWY est très efficace contre quatre types de maladies de méningocoques (types A, C, W et Y). Ce vaccin ne protège pas contre la maladie de type B.

Q. Qui devrait recevoir ce vaccin ?

Tous les élèves de Year 10 des écoles secondaires et/ou les personnes âgées de 15 à 19 ans devraient recevoir ce vaccin qui les protège contre les méningocoques de types A, C, W et Y.

Q. Qui ne doit pas recevoir ce vaccin ?

Le vaccin contre les méningocoques ACWY ne doit pas être administré aux personnes qui :

- **sont ou pourraient être enceintes**
- **ont souffert d'anaphylaxie à la suite d'une précédente dose de vaccin contre les méningocoques**
- **ont souffert d'anaphylaxie à la suite de l'utilisation de l'un des additifs du vaccin**
- **présentent une hypersensibilité connue à l'anatoxine tétanique.**

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique grave qui peut entraîner une perte de conscience ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Elle est très rare après les vaccins. Les personnes qui administrent le vaccin sont formées au traitement de l'anaphylaxie.

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

En Australie, les vaccins sont très sûrs. Ils doivent subir des contrôles de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également les vaccins après leur utilisation.

Q. Que contient le vaccin contre les méningocoques ACWY ?

Le vaccin peut contenir du trométamol, du saccharose, du chlorure de sodium, de l'acétate de sodium et de l'eau. Ces ingrédients sont ajoutés en quantités infimes pour faciliter l'action du vaccin ou le préserver.

Q. Mon enfant n'a-t-il pas déjà reçu le vaccin contre les méningocoques ACWY ? Peut-on être revacciné en toute sécurité ?

Le vaccin contre les méningocoques ACWY est proposé aux enfants âgés de 12 mois depuis juillet 2018. Votre enfant a peut-être déjà été vacciné contre le méningocoque C. Ce vaccin ne protège que contre le méningocoque C.

Dans certains pays, un vaccin de rappel est recommandé pour les adolescents. Ce vaccin ACWY offre une protection contre le méningocoque C, ainsi que contre les méningocoques A, W et Y.

Certains adolescents présentant certaines conditions de santé (comme l'absence de rate ou un déficit immunitaire) peuvent avoir déjà reçu ce vaccin. Si c'est le cas, veuillez consulter votre médecin généraliste ou votre spécialiste pour savoir si votre enfant a besoin d'une autre dose.

Q. Qui d'autre devrait recevoir ce vaccin ?

Ce vaccin est recommandé pour :

- **les personnes se rendant dans des zones à haut risque de maladie à méningocoques, telles que lors d'un pèlerinage**
- **certains travailleurs, comme le personnel des laboratoires de microbiologie**
- **les personnes souffrant de troubles médicaux, comme celles qui n'ont pas de rate.**

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin contre les méningocoques ACWY ?

Les effets secondaires sont généralement légers. Il peut s'agir de :

- **fièvre**
- **maux de tête**
- **vertiges**
- **douleur, rougeur ou gonflement à l'endroit où la piqûre a été faite.**

Ces effets secondaires disparaissent généralement en 2 à 3 jours. Les effets secondaires graves sont très rares.

Pour plus de détails sur les effets secondaires, consultez le site health.nsw.gov.au/schoolvaccination et vérifiez le site *Consumer Medicines Information (CMI)*.

Si vous vous inquiétez des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste. Vous pouvez également faire part de vos préoccupations à l'unité locale de santé publique.

Q. Comment puis-je obtenir un historique des vaccinations de mon enfant ?

Les informations de vaccination de votre enfant seront ajoutées au Registre australien des vaccinations (AIR).

Les parents peuvent obtenir une copie de l'historique des vaccinations de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent obtenir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **par le biais de votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus à l'adresse servicesaustralia.gov.au/express-plus-mobile-apps**
- **en appelant la ligne d'informations générales AIR au 1800 653 809.**

Q. Qui peut donner son consentement à la vaccination et ce consentement peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans ou plus peuvent donner leur propre consentement. Ils doivent remplir et signer le formulaire de consentement à l'endroit où il est indiqué « Parent/tuteur légal ».

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour ce faire, envoyez une note écrite à l'école ou appelez l'école pour l'en informer.

Q. Une étudiante enceinte peut-elle se faire vacciner ?

Non. Une élève enceinte ou qui pense l'être ne doit pas se faire vacciner.

Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes. Si l'étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. On lui dira de parler à ses parents ou à son tuteur et de consulter un médecin. Elle obtiendra également les coordonnées d'un service d'aide à la santé.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné parce qu'il était malade ou absent ?

Si votre enfant n'a pas pu de se faire vacciner à l'école, prenez rendez-vous dès que possible pour le faire vacciner. Certaines écoles proposent des sessions supplémentaires à cette fin. Si ce n'est pas le cas, contactez votre médecin généraliste ou votre pharmacien pour prendre rendez-vous pour une vaccination.

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations contenues dans le formulaire de consentement sont confidentielles en vertu des lois de la Nouvelle-Galles du Sud et des lois nationales australiennes. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations du NSW Health et au Registre *australien des vaccinations (AIR)*. Cela permet d'établir un lien avec le relevé des vaccinations de votre enfant, qui peut être consulté sur MyGov.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant votre unité locale de santé publique au 1300 066 055**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre les méningocoques, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Vaccination contre les méningocoques ACWY

Octobre 2024 © NSW Health. SHPN (HP NSW) 241051-1

NSW GOVERNMENT

Consentement à la vaccination contre les méningocoques ACWY

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

French | Français

1. Coordonnées de l'étudiant (ces coordonnées doivent correspondre à celles figurant sur la carte Medicare)

Nom de famille

Prénom(s)

Adresse australienne de l'enfant (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre les méningocoques ACWY.

Par la présente, je consens à ce que mon enfant, nommé (e) ci-dessus, reçoive une dose unique de vaccin contre les méningocoques ACWY.

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Adresse e-mail

Signature du parent/tuteur légal

Date / / 2 0

Sample

Certificat de vaccination contre les méningocoques ACWY

A compléter par le parent/tuteur (ces données doivent correspondre à celles figurant sur la carte Medicare)

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière ×

Date / 2 0

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Parent/tuteur légal Certificat de vaccination contre les méningocoques ACWY

Certificat de vaccination contre les méningocoques ACWY

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière ×

Date /

Que faire après la vaccination ?

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Sample

NSW Health

Vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien rend certains vaccins gratuits dans le cadre du Programme national d'immunisation *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Que sont la rougeole, les oreillons et la rubéole ?

La rougeole est un virus très contagieux qui provoque de la fièvre, de la toux et une éruption cutanée. Elle peut entraîner des complications graves telles que la pneumonie, le gonflement du cerveau et des lésions cérébrales permanentes. Dans de rares cas, la rougeole peut être mortelle.

Les oreillons est une infection virale contagieuse qui provoque un gonflement des glandes du cou et de la fièvre. Dans environ 10 % des cas, cette infection peut entraîner une inflammation du cerveau. Chez 15 à 30 % des hommes ayant dépassé la puberté, elle peut provoquer un gonflement et une douleur des testicules. Une infection en début de grossesse peut provoquer une fausse couche.

La rubéole est un virus qui provoque des éruptions cutanées, de la fièvre et un gonflement des ganglions. Si une femme enceinte contracte la rubéole, son bébé peut présenter de graves malformations congénitales, telles qu'une perte d'audition, une cécité, une déficience intellectuelle ou des problèmes cardiaques.

Q. Comment la rougeole, les oreillons et la rubéole se propagent-ils ?

Ces virus se propagent par la toux et les éternuements. La rougeole est particulièrement contagieuse. Le fait de se trouver dans la même pièce qu'une personne infectée peut propager le virus.

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée au virus, son organisme peut mieux combattre la maladie ou la rendre moins grave.

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin ROR ?

Le vaccin ROR est très efficace pour protéger contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Q. Combien de doses sont nécessaires ?

Deux doses du vaccin ROR, à moins que les personnes aient déjà reçu deux doses dans le passé.

Q. Qui ne doit pas se faire vacciner ?

Ne pas administrer le vaccin ROR aux personnes qui :

- **ont eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente ou à un des ingrédients du vaccin**
- **sont enceintes (une grossesse doit également être évitée pendant les 28 jours suivant la vaccination)**
- **ont reçu un vaccin vivant (comme la varicelle, le BCG ou la fièvre jaune) au cours des 4 dernières semaines**
- **ont reçu une transfusion sanguine ou une injection d'immunoglobulines au cours de l'année écoulée**
- **ont un système immunitaire faible, y compris :**
  - les personnes atteintes du VIH/sida
  - les personnes prenant des doses élevées de corticostéroïdes oraux
  - les personnes qui suivent un traitement immunosuppresseur puissant, une radiothérapie ou une thérapie aux rayons X
  - les personnes atteintes de certains cancers comme le lymphome, la leucémie ou la maladie de Hodgkin.

Q. Que contient le vaccin ROR ?

Le vaccin contient de petites quantités de lactose, de néomycine, de sorbitol et de mannitol. Ces ingrédients favorisent l'action du vaccin ou le préservent.

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

En Australie, les vaccins sont très sûrs. Ils doivent subir des contrôles de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également la sécurité des vaccins après leur utilisation.

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin ROR ?

Le vaccin ROR est sûr et bien toléré. Les effets secondaires courants sont légers et peuvent inclure :

- **se sentir mal**
- **fièvre**
- **une éruption cutanée non infectieuse (pouvant apparaître 5 à 12 jours après la vaccination).**

Les effets secondaires rares peuvent inclure :

- **gonflement temporaire des ganglions lymphatiques**
- **douleur articulaire**
- **risque accru d'ecchymoses ou de saignements.**

Les effets secondaires graves tels que l'anaphylaxie sont extrêmement rares.

Pour plus d'informations, consultez le site *Consumer Medical Information (CMI)* à l'adresse suivante : health.nsw.gov.au/schoolvaccination. Si vous êtes préoccupé (e) par des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste.

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique très rare mais grave. Elle peut entraîner une perte de connaissance ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Les personnes qui administrent les vaccins sont formées à la gestion des cas d'anaphylaxie.

Q. Les étudiantes enceintes peuvent-elles se faire vacciner ?

Non. Les étudiantes enceintes ne doivent pas se faire vacciner.

Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes. Si une étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. On lui conseillera d'en parler à ses parents ou à son médecin et on lui donnera les coordonnées d'un service de soutien.

Les étudiantes qui reçoivent le vaccin ROR ne doivent pas tomber enceintes pendant les 28 jours qui suivent la vaccination.

Q. Qui peut donner son consentement et ce consentement peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans et plus peuvent donner leur propre consentement en signant le formulaire de consentement.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en écrivant à l'école ou en l'appelant.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné parce qu'il était malade ou absent ?

Si votre enfant n'a pas pu de se faire vacciner à l'école, prenez rendez-vous dès que possible pour le faire vacciner. Certaines écoles proposent des sessions de vaccination supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, contactez votre médecin généraliste ou votre pharmacien pour prendre rendez-vous pour une vaccination.

Q. Comment puis-je avoir accès à l'historique des vaccinations de mon enfant ?

L'historique des vaccinations de votre enfant sera ajouté au Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*.

Les parents peuvent demander l'historique des vaccinations de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent demander à avoir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **via votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus : servicesaustralia.gov.au/express-plus-medicare-mobile-app**
- **en appelant la ligne d'informations générales AIR au 1800 653 809.**

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations contenues dans le formulaire de consentement sont privées et protégées par la loi. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations de NSW Health et liées à AIR afin de pouvoir être consultées sur MyGov.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant le service de santé publique local au 1300 066 055.**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR), remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

Novembre 2024 © NSW Health. SHPN (HP NSW) 240754-1.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

240754-2

Consentement à la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

NSW GOVERNMENT

Français | Français

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

1. Coordonnées de l'étudiant(e)

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Par la présente, je consens à ce que mon enfant, nommé(e) ci-dessus, reçoive 2 doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Adresse du domicile (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Signature du parent/tuteur légal

X

Date / / 2 0

Sample

Certificat de vaccination ROR

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

DOSE 1

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

DOSE 2

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Parent/tuteur légal Certificat de vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

Certificat de vaccination ROR — DOSE 1

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Certificat de vaccination ROR — DOSE 2

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 2 0

Sample

NSW Health

Vaccin contre la polio

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien rend certains vaccins gratuits dans le cadre du Programme national d'immunisation *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Qu'est-ce que la polio ?

La polio est une infection virale qui peut entraîner la paralysie et la mort. La plupart des personnes atteintes de polio ne présentent aucun symptôme. Environ 10 % d'entre elles peuvent avoir de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements, mais généralement, elles se rétablissent.

Dans environ 2 % des cas, le virus provoque de fortes douleurs musculaires et une raideur dans le dos ou le cou. Moins de 1 % des personnes atteintes développent une paralysie, qui peut toucher les bras, les jambes, le cou ou les muscles respiratoires.

Q. Comment la polio se propage-t-elle ?

La polio se transmet par contact avec de minuscules quantités de matières fécales ou de salive provenant d'une personne infectée. Cela peut se produire si les mains ne sont pas lavées correctement.

Le virus pénètre par le nez ou la bouche, infecte l'intestin et peut se propager dans le sang et au système nerveux. Les personnes atteintes de poliomyélite sont le plus contagieuses 10 jours avant l'apparition des symptômes et 10 jours après.

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée au virus, son organisme peut mieux combattre la maladie ou la rendre moins grave.

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin contre la polio ?

Un cycle complet de vaccination contre la polio (3 doses) est efficace à 99 % pour prévenir la maladie.

Q. Qui doit se faire vacciner ?

Les adolescents qui n'ont pas reçu les trois doses du vaccin antipoliomyélitique doivent être vaccinés.

Q. Qui ne doit pas se faire vacciner ?

Ne pas administrer le vaccin aux personnes qui :

- **ont eu une réaction allergique sévère (anaphylaxie) à une dose précédente**
- **ont eu une réaction allergique grave à un des ingrédients du vaccin.**

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique très rare mais grave. Elle peut entraîner une perte de connaissance ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Les personnes qui administrent les vaccins sont formées à la gestion des cas d'anaphylaxie.

Q. Que faire si je ne sais pas si mon enfant a été vacciné contre la polio ?

Si vous n'avez pas de dossier, votre enfant peut quand même être vacciné en toute sécurité.

Q. Que contient le vaccin contre la polio ?

Le vaccin contient de petites quantités de :

- **phénoxyéthanol, formaldéhyde et polysorbate 80**
- **néomycine, streptomycine et polymyxine B**
- **sérum-albumine bovine.**

Ces ingrédients favorisent l'action du vaccin ou le préservent. Il a également été exposé à des matières dérivées de bovins au cours de sa fabrication.

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

En Australie, les vaccins sont très sûrs. Ils doivent subir des contrôles de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également la sécurité des vaccins après leur utilisation.

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin contre la polio ?

Les effets secondaires sont généralement légers et peuvent inclure :

- **rougeur, douleur ou gonflement à l'endroit où la piqûre a été faite**
- **fièvre.**

Les effets secondaires graves sont extrêmement rares.

Pour plus d'informations, consultez le site *Consumer Medicine Information (CMI)* à l'adresse suivante : health.nsw.gov.au/schoolvaccination. Si vous êtes préoccupé (e) par des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste.

Q. Les étudiantes enceintes peuvent-elles se faire vacciner ?

Non. Les étudiantes enceintes ne doivent pas se faire vacciner.

Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes. Si une étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. On lui conseillera d'en parler à ses parents ou à son médecin et on lui donnera les coordonnées d'un service de soutien.

Q. Qui peut donner son consentement et ce consentement peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans et plus peuvent donner leur propre consentement en signant le formulaire de consentement.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en écrivant à l'école ou en l'appelant.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné parce qu'il était malade ou absent ?

Si votre enfant n'a pas pu de se faire vacciner à l'école, prenez rendez-vous dès que possible pour le faire vacciner. Certaines écoles proposent des sessions de vaccination supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, contactez votre médecin généraliste ou votre pharmacien pour prendre rendez-vous pour une vaccination.

Q. Comment puis-je avoir accès à l'historique des vaccinations de mon enfant ?

L'historique des vaccinations de votre enfant sera ajouté au Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*.

Les parents peuvent demander l'historique des vaccinations de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent demander à avoir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **via votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus : servicesaustralia.gov.au/express-plus-medicare-mobile-app**
- **en appelant la ligne d'informations générales AIR au 1800 653 809.**

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations contenues dans le formulaire de consentement sont privées et protégées par la loi. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations de NSW Health et liées à AIR afin de pouvoir être consultées sur MyGov.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant le service de santé publique local au 1300 066 055.**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre la polio, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Octobre 2024 © NSW Health. SHPN (HP NSW) 240755-1.

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

240755-2

Sample

Consentement à la vaccination contre la polio

NSW GOVERNMENT

Français | Français

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

1. Coordonnées de l'étudiant(e)

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre la polio.

Par la présente, je consens à ce que mon enfant, nommé (e) ci-dessus, reçoive 3 doses de vaccin contre la polio.

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Adresse du domicile (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Signature du parent/tuteur légal

X

Date / / 2 0

Certificat de vaccination contre la polio

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

DOSE 1

Bras Gauche / Droit — Heure de la vaccination (24 heures) : — Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière — Date / 2 0

DOSE 2

Bras Gauche / Droit — Heure de la vaccination (24 heures) : — Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière — Date / 2 0

DOSE 3

Bras Gauche / Droit — Heure de la vaccination (24 heures) : — Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière — Date / 2 0

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Certificat de vaccination contre la polio — DOSE 1

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche / Droit — Heure de la vaccination (24 heures) : — Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière — Date /

Certificat de vaccination contre la polio — DOSE 2

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche / Droit — Heure de la vaccination (24 heures) : — Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière — Date /

Certificat de vaccination contre la polio — DOSE 3

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche / Droit — Heure de la vaccination (24 heures) : — Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière — Date /

Sample

NSW Health

Vaccin contre la varicelle

Fiche d'information pour les parents

Le gouvernement australien rend certains vaccins gratuits dans le cadre du Programme national d'immunisation *(National Immunisation Program (NIP))*.

Q. Qu'est-ce que la varicelle ?

La varicelle est une maladie très contagieuse causée par le virus varicelle-zona. Elle provoque généralement des symptômes bénins chez les enfants en bonne santé, tels que :

- **une légère fièvre**
- **un écoulement nasal**
- **se sentir mal**
- **une éruption cutanée qui se transforme en cloques.**

La varicelle peut être plus grave chez les adultes ou les personnes dont le système immunitaire est affaibli. Dans de rares cas, elle peut provoquer :

- **perte de mouvement musculaire (1 cas sur 4 000)**
- **inflammation du cerveau (1 cas sur 100 000).**

Si une femme enceinte contracte la varicelle, son bébé peut naître prématurément ou présenter des malformations congénitales telles que des cicatrices ou des problèmes au niveau des bras et des jambes.

Q. Comment la varicelle se propage-t-elle ?

- **Au début de la maladie, la varicelle se propage par la toux.**
- **Par la suite, elle se propage par contact avec le liquide des cloques.**

Les personnes atteintes de varicelle peuvent transmettre le virus :

- **1 à 2 jours avant l'apparition de l'éruption (pendant la phase d'écoulement nasal)**
- **jusqu'à 5 jours après l'apparition de l'éruption (jusqu'à ce que les cloques forment des croûtes).**

Q. Comment fonctionnent les vaccins ?

Les vaccins aident le système immunitaire à lutter contre les infections. Si une personne vaccinée est exposée à ces infections, son système immunitaire peut mieux les combattre, soit en empêchant la maladie de se développer, soit en la rendant moins grave.

Q. Quelle est l'efficacité du vaccin contre la varicelle ?

Une dose de vaccin prévient la varicelle dans 80 à 85 % des cas et est très efficace contre les maladies graves.

Q. Qui doit se faire vacciner ?

- **Les enfants de moins de 14 ans ont besoin d'une dose de vaccin contre la varicelle, sauf s'ils ont déjà été vaccinés (généralement à 18 mois) ou s'ils ont eu la varicelle.**
- **Les enfants âgés de 14 ans et plus ont besoin de deux doses, à 1 ou 2 mois d'intervalle.**

Q. Qui ne doit pas se faire vacciner ?

Ne pas administrer le vaccin aux personnes qui :

- **ont eu une réaction allergique grave (anaphylaxie) à une dose précédente ou à un des ingrédients du vaccin**
- **sont enceintes (éviter la grossesse pendant les 28 jours suivant la vaccination)**
- **ont reçu une transfusion sanguine ou une injection d'immunoglobulines au cours des 12 derniers mois**
- **ont reçu un vaccin vivant (par exemple, ROR, BCG ou fièvre jaune) au cours des 4 dernières semaines**
- **ont un système immunitaire faible, y compris :**
  - les personnes atteintes du VIH/sida
  - les personnes recevant une chimiothérapie, une radiothérapie ou des corticostéroïdes à haute dose
  - les personnes souffrant de graves problèmes immunitaires tels que le lymphome ou la leucémie.

Q. Qu'est-ce que l'anaphylaxie ?

L'anaphylaxie est une réaction allergique très rare mais grave. Elle peut entraîner une perte de connaissance ou la mort si elle n'est pas traitée rapidement. Les personnes qui administrent les vaccins sont formées à la gestion des cas d'anaphylaxie.

Q. Que faire si je ne sais pas si mon enfant a eu la varicelle ou s'il a été vacciné ?

Si vous n'êtes pas sûr, votre enfant peut quand même se faire vacciner contre la varicelle en toute sécurité.

Q. Que contient le vaccin contre la varicelle ?

Le vaccin contient de petites quantités de :

- **saccharose, gélatine, urée et glutamate monosodique**
- **composants des cellules MRC-5 (utilisées dans la production de vaccins)**
- **traces de néomycine et de sérum bovin.**

Ces ingrédients favorisent l'action du vaccin ou le préservent. Il a également été exposé à des matières dérivées de bovins au cours de sa fabrication.

Q. Les vaccins sont-ils sûrs ?

En Australie, les vaccins sont très sûrs. Ils doivent subir des contrôles de sécurité stricts avant d'être approuvés par la *Therapeutic Goods Administration (TGA)*. La TGA contrôle également la sécurité des vaccins après leur utilisation.

Q. Quels sont les effets secondaires du vaccin contre la varicelle ?

Les effets secondaires sont généralement légers et peuvent inclure :

- **rougeur, douleur ou gonflement à l'endroit où la piqûre a été faite**
- **fièvre.**

Les effets secondaires graves sont très rares. Pour plus d'informations, consultez le site *Consumer Medicine Information (CMI)* à l'adresse suivante : health.nsw.gov.au/schoolvaccination. Si vous êtes préoccupé (e) par des effets secondaires, contactez votre médecin généraliste.

Q. Les étudiantes enceintes peuvent-elles se faire vacciner ?

Non. Les étudiantes enceintes ne doivent pas se faire vacciner.

Le jour de la vaccination, les infirmières demanderont aux étudiantes si elles sont ou pourraient être enceintes. Si une étudiante répond par l'affirmative, elle ne sera pas vaccinée. On lui conseillera d'en parler à ses parents ou à son médecin et on lui donnera les coordonnées d'un service de soutien.

Les étudiantes vaccinées contre la varicelle ne doivent pas tomber enceintes pendant les 28 jours suivant la vaccination.

Q. Qui peut donner son consentement et ce consentement peut-il être retiré ?

Les parents ou tuteurs légaux doivent donner leur consentement pour les étudiants de moins de 18 ans. Les étudiants âgés de 18 ans et plus peuvent donner leur propre consentement en signant le formulaire de consentement.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en écrivant à l'école ou en l'appelant.

Q. Que se passe-t-il si mon enfant n'a pas été vacciné parce qu'il était malade ou absent ?

Si votre enfant n'a pas pu de se faire vacciner à l'école, prenez rendez-vous dès que possible pour le faire vacciner. Certaines écoles proposent des sessions de vaccination supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, l'école fournira une lettre à votre médecin généraliste ou à votre pharmacien pour vous permettre de faire vacciner votre enfant.

Q. Comment puis-je avoir accès à l'historique des vaccinations de mon enfant ?

L'historique des vaccinations de votre enfant sera ajouté au Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*.

Les parents peuvent demander l'historique des vaccinations de leur enfant jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 14 ans. Les étudiants âgés de 14 ans et plus peuvent demander à avoir leur propre historique de vaccination. Vous pouvez y accéder :

- **par le biais de votre compte Medicare en ligne à l'adresse my.gov.au**
- **en utilisant l'application Medicare Express Plus : servicesaustralia.gov.au/express-plus-mobile-apps**
- **en appelant la ligne d'informations générales AIR au 1800 653 809.**

Q. Qu'advient-il des informations concernant mon enfant ?

Les informations contenues dans le formulaire de consentement sont privées et protégées par la loi. Elles seront ajoutées au Registre des vaccinations de NSW Health et liées à AIR afin de pouvoir être consultées sur MyGov.

Q. Où puis-je trouver plus d'informations sur la vaccination à l'école ?

Vous pouvez trouver plus d'informations :

- **sur le site web de NSW Health : health.nsw.gov.au/schoolvaccination**
- **en appelant le service de santé publique local au 1300 066 055.**

Vos prochaines étapes :

- **Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre la varicelle, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.**
- **Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.**

Vos prochaines étapes :

- Si vous souhaitez que votre enfant soit vacciné contre la varicelle, remplissez et signez le formulaire de consentement. Donnez-le à votre enfant pour qu'il le remette à l'école.
- Si vous ne voulez pas que votre enfant soit vacciné, ne donnez pas votre consentement.

Vaccin contre la varicelle

Octobre 2024 © NSW Health. SHPN (HP NSW) 240756 -1.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

Que faire après la vaccination

- Conservez ce document, car vous pourriez être amené à fournir ces informations ultérieurement.
- Les informations relatives aux vaccinations de votre enfant seront automatiquement téléchargées dans le Registre australien des vaccinations *(Australian Immunisation Register (AIR))*. Il est possible que vous souhaitiez informer votre médecin généraliste de la date de vaccination.

Que faire en cas de réaction locale au point d'injection

- Appliquer un linge froid et humide sur le point d'injection pour atténuer la sensibilité.
- Prendre du paracétamol contre la douleur.
- Boire davantage.

Si votre enfant présente une réaction qui vous inquiète, veuillez contacter votre médecin traitant.

NSW GOVERNMENT

240756-2

Consentement à la vaccination contre la varicelle

NSW GOVERNMENT

French | Français

À remplir par le parent/tuteur légal. Veuillez écrire en lettres **MAJUSCULES** en utilisant un stylo **noir** ou **bleu**.

1. Coordonnées de l'étudiant(e)

Nom de famille

Prénom(s)

Date de naissance / / 2 0

Genre M F Indéterminé/ Intersexe/ Non spécifié

Année

Nom de l'école

Numéro Medicare

Numéro à côté du nom de votre enfant sur la carte Medicare

2. Statut aborigène

Non Oui, Aborigène Oui, Insulaire du détroit de Torres Oui, à la fois Aborigène et Insulaire du détroit de Torres

3. Vos coordonnées - Parent ou tuteur légal

J'ai lu et compris les informations fournies concernant les avantages et les effets secondaires possibles du vaccin contre la varicelle.

Par la présente, je donne mon accord pour que mon enfant, nommé (e) ci-dessus, reçoive une série de vaccins contre la varicelle.

Les étudiants âgés de 14 ans et plus doivent recevoir deux doses de vaccin contre la varicelle.

Je déclare, à ma connaissance, que mon enfant :

1. n'a pas eu de réaction anaphylactique à la suite d'un vaccin.
2. ne présente pas de sensibilité anaphylactique à l'un des composants du vaccin énumérés dans la fiche d'information des parents ci-jointe.
3. n'est pas enceinte.

Nom du parent/tuteur (ex. JOHN SMITH)

Adresse du domicile (ex. 5 SMITH LANE)

Quartier

Code postal

Numéro de téléphone portable

Autre numéro joignable (inclure l'indicatif régional, ex. 02)

Signature du parent/tuteur légal

X

Date / / 2 0

Sample

Certificat de vaccination contre la varicelle

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

DOSE 1

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 20

DOSE 2

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date / 20

Notes de l'infirmière

Raison de la non-vaccination

- ☐ Absent
- ☐ Refus
- ☐ Malade
- ☐ Pas de signature
- ☐ Consentement retiré
- ☐ Autre

Parent/tuteur légal Certificat de vaccination contre la varicelle

Certificat de vaccination contre la varicelle — DOSE 1

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Certificat de vaccination contre la varicelle — DOSE 2

À remplir par le parent/tuteur légal

Nom de l'étudiant (e) (ex. JANE SMITH)

USAGE INTERNE UNIQUEMENT

Bras Gauche Droit

Heure de la vaccination (24 heures) :

Numéro de lot du vaccin

Signature de l'infirmière

Date /

Sample